



Sanctions économiques: état des lieux en 2025

Gérard Zolt

5Z Partners

AGENDA

1. Qu'est-ce que les sanctions économiques?
2. Les différences fondamentales entre compliance AML/CTF et sanctions économiques
3. Les pays à risque en matière de contournement des sanctions
4. Aperçu de la situation européenne
5. Mise en place d'un système de compliance en matière de sanctions économiques
6. Contact

1. Qu'est-ce que les sanctions économiques?



DE QUOI S'AGIT-IL?

« Les sanctions économiques sont des sanctions commerciales et financières appliquées par un ou plusieurs pays contre un État, un groupe ou un individu ciblé. »

La nature des sanctions devient plus complexe car on assiste à une augmentation des programmes de sanctions qui ne ciblent pas des pays, des groupes ou des personnes mais des secteurs spécifiques : pétrole et gaz, aviation, défense, télécommunications,... et/ou interdisent certaines activités ou font référence à certaines spécificités : « règle des 50 % ».

➔ *CONSÉQUENCE*: le langage utilisé augmente le risque de lacunes dans la mise en place des processus compliance, car il est plus ouvert à l'interprétation des effets et de la portée du programme de sanctions spécifique.

QUELS PROGRAMMES DE SANCTIONS ET LOIS VONT S'APPLIQUER?

- **Loi luxembourgeoise:** la loi du 19 décembre 2020 a introduit au Luxembourg un texte juridique spécifique sur les sanctions économiques. → programmes de sanctions de l'UE et de l'ONU
- **Régimes de sanctions américains :** Programmes de l'OFAC du Département du Trésor américain + Contrôle des exportations du Bureau de l'industrie et de la sécurité (BIS) du Département du Commerce américain + Loi de 1917 sur le commerce avec l'ennemi +

et potentiellement:

- **Régimes de sanctions britanniques :** Loi de 2018 sur les sanctions et la lutte contre le blanchiment d'argent (la « Loi sur les sanctions ») + Ordonnance de 2008 sur le contrôle des exportations + Loi de 2001 sur la lutte contre le terrorisme, la criminalité et la sécurité.

ATTENTION

« Les sanctions économiques sont des sanctions commerciales et financières appliquées par un ou plusieurs pays contre un État, un groupe ou un individu ciblé. »

MAIS ENGLOBE ÉGALEMENT D'AUTRES DOMAINES, TELS QUE :

- **Corruption**
- **Crime transnational organisé**
- **Cybercriminalité**
- **Diamants de guerre**
- **Entreprises militaires chinoises**
- **Ingérence électorale**
- **Trafic de stupéfiants**
- **Violations des droits humains**
- **...**

CHAMP D'APPLICATION DES SANCTIONS:

Seront soumis aux régimes de sanctions applicables à l'entreprise :

- L'entreprise elle-même, quel que soit le lieu d'implantation de ses activités et de ses bureaux, dès lors qu'il existe un lien avec le Luxembourg ;
- Les actionnaires de l'entreprise ;
- Tous les membres du personnel de l'entreprise, quels que soient leur rang et leur ancienneté ;
- Tous les clients de l'entreprise ;
- Tous les fournisseurs de l'entreprise ;
- Tous les tiers auxquels l'entreprise fait appel, tels que les entreprises de logistique chargées du transport des produits ;
- Toute autre personne physique ou morale ayant un lien commercial direct ou indirect et/ou juridique avec l'entreprise.

2. Les différences fondamentales entre compliance AML/CTF et sanctions économiques



AML - SANCTIONS ÉCONOMIQUES : DES DÉFIS IDENTIQUES ?

KYC / AML

- ▶ Une loi nationale + plusieurs réglementations nationales + quelques lignes directrices.
- ▶ Les principaux changements découlent de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi.
- ▶ Existence de garanties légales concernant la rétroactivité et le délai de prescription.
- ▶ Systèmes de détection plus ou moins performants sur le marché.
- ▶ Processus d'escalade/de désescalade simples.
- ▶ Vaste bassin d'expertise.

Sanctions économiques

- ▶ 1 loi nationale + 54 programmes de sanctions de l'Union européenne + 37 programmes de sanctions américains + lois américaines spécifiques + ...
- ▶ Changements majeurs et continus, notamment au travers des transactions OFAC et des résultats d'enquêtes.
- ▶ Absence de garanties juridiques en matière de rétroactivité et de prescription.
- ▶ Systèmes de détection primaires uniquement.
- ▶ Complexité des processus d'escalade/désescalade.
- ▶ Pénurie d'expertise.

AML - SANCTIONS ÉCONOMIQUES : DES DÉFIS IDENTIQUES ?

KYC / AML

- ▶ Obligation de moyens

Sanctions économiques

- ▶ **Obligation de résultat**

IMPORTANT

La lutte contre le blanchiment d'argent et les sanctions économiques étant de nature différente, elles requièrent des approches distinctes pour l'analyse des informations et des documents reçus.

Par conséquent, un client ou un tiers peut présenter un faible risque en matière de blanchiment, mais être considéré comme présentant un risque élevé en matière de sanctions économiques.

Les conséquences de l'obligation de résultat en matière de sanctions économiques du point de vue compliance et de gestion des risques : la situation est soit noire, soit blanche, et tout manquement majeur pouvant entraîner une violation d'un programme de sanctions sera sanctionné à des degrés divers par les autorités.

3. Les pays à risques en matière de contournement de sanctions



Les pays occupant toute votre attention

- ☐ Russie
- ☐ Iran
- ☐ Corée du Nord

Et peut-être éventuellement:

- ☐ Turquie
- ☐ Chine
- ☐ Dubaï



**NORTH
AMERICA**

Atlantic Ocean

Pacific Ocean

**SOUTH
AMERICA**

EUROPE

AFRICA

ASIA

Indian Ocean

Pacific Ocean

AUSTRALIA

LES PAYS CIBLÉS PAR LES PROGRAMMES

35 pays sont visés par des programmes de sanctions des États-Unis et de l'Union Européenne :

Afghanistan	Guatemala	Mali	Soudan
Balkans	Guinée	Moldavie	Soudan du Sud
Biélorussie	Guinée-Bissau	Myanmar	Syrie
Burundi	Haïti	Nicaragua	Tunisie
Chine	Hong Kong	Niger	Turquie
Cisjordanie	Irak	République centrafricaine	Venezuela
Corée du Nord	L'Iran	République démocratique du Congo	Yémen
Cuba	Liban	Russie	Zimbabwe
Éthiopie	Libye	Somalie	

Les pays à risques près de chez nous....



7. Aperçu de la situation européenne



STATUS SEPTEMBRE 2025

Actuellement, selon diverses sources et communiqués de presse des autorités européennes :

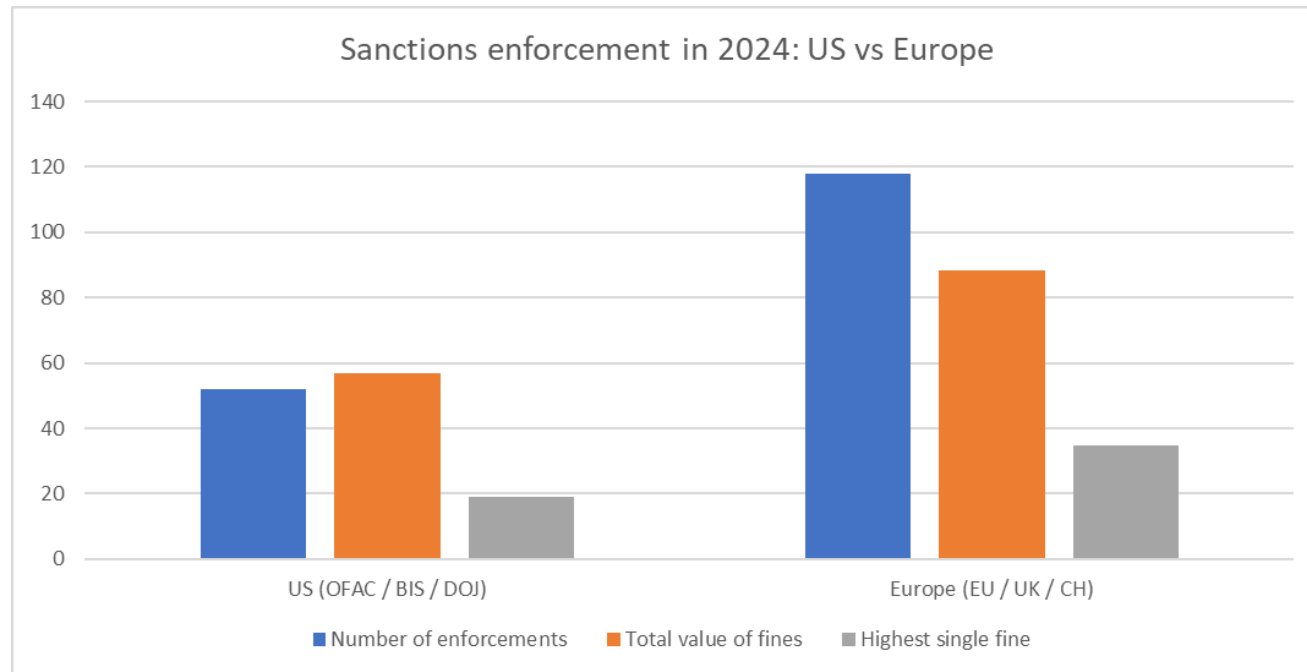
- Dans l'UE, le plafond de plus de 6.000 enquêtes actives pour non-respect des obligations et/ou violations de sanctions a été atteint, des mesures coercitives ayant été lancées dans 30 pays européens.
- Depuis 2017, les autorités européennes ont prononcé plus de 1.500 condamnations/amendes/sanctions pour violation de sanctions.

Par exemple :

- En Allemagne, plus de 685 procédures pénales ont été ouvertes pour violation de sanctions.
- En Suède, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Suède, plusieurs enquêtes ont été ouvertes en juin 2025 concernant des financements accordés par une entité publique russe à des écoles, des avocats et des médias de ces pays.
- Au Royaume-Uni, l'Office of Financial Sanctions Implementations a annoncé que près de 500 cas de violations importantes de sanctions font actuellement l'objet d'une enquête.
- En Lettonie, plus de 600 enquêtes sur les sanctions sont en cours.

APPLICATION DES SANCTIONS EN 2024: EUROPE VS LES E-U

En 2024, l'Europe (c'est-à-dire l'UE, le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège) a imposé et obtenu un plus grand nombre d'amendes et de condamnations ; une valeur totale d'amendes plus élevée ; et également une amende unique la plus élevée, pour violation des sanctions, que celles imposées par les autorités des États-Unis -



DANS LE DOMAINE CYBER

Opération « Final Exchange » : le 26 septembre 2024, la police criminelle fédérale allemande a saisi l'infrastructure de 47 plateformes d'échange de cryptomonnaies russophones sans KYC.

Le message officiel envoyé par les autorités allemandes aux responsables de ces plateformes était le suivant :

THIS WAS YOUR FINAL EXCHANGE!

This is for you, ransomware affiliates, botnet operators and darknet vendors:

For years, the operators of these criminal exchange services have led you to believe that their hosting cannot be found, that they do not store any customer data and that all data is deleted immediately after the transaction. An apparently unregulated hub allowing you to launder the proceeds of your criminal activities without fear of prosecution.

From our point of view: nothing but empty promises!

We have found their servers and seized them – development servers, production servers, backup servers. We have their data – and therefore we have your data. Transactions, registration data, IP addresses.

Our search for traces begins. See you soon.

9. Mise en place d'un système compliance en matière de sanctions économiques



LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA COMPLIANCE

Les piliers suivants doivent être mis en place au sein d'une entreprise :

- Engagement du Management
- Formation
- Évaluation des risques
- Contrôles internes
- Tests et audits

ENGAGEMENT DU MANAGEMENT

Cinq responsabilités principales doivent être assumées par le Management:

- A examiné et approuvé le Programme de contrôle des sanctions (PCS) de l'organisation.
- S'assure que le service compliance dispose de l'autorité et de l'autonomie nécessaires pour déployer ses politiques et procédures de manière à maîtriser efficacement le risque de sanctions économiques auquel l'organisation est exposée.
- S'assure que le service compliance dispose des ressources adéquates.
- La promotion d'une « culture de la conformité » au sein de l'organisation.
- La reconnaissance de la gravité des violations, dysfonctionnements, manquements ou manquements apparents de l'entreprise et de son personnel aux politiques et procédures du PCS.

FORMATION

Un programme de formation efficace est essentiel à la réussite d'un plan de conformité aux sanctions.

Ce programme de formation doit être dispensé régulièrement à tous les employés et personnels concernés et doit :

- fournir des connaissances spécifiques au poste, en fonction des besoins et des opérations ;
- communiquer les responsabilités de chaque employé en matière de conformité aux sanctions ;
- responsabiliser les employés en matière de formation par le biais d'évaluations.

ÉVALUATION DES RISQUES

L'entreprise doit adopter une approche fondée sur les risques lors de la conception ou de la mise à jour d'un PCS. Les résultats d'une évaluation des risques sont essentiels à la mise en place ainsi qu'à la mise à jour et à l'adaptation du PCS afin d'atténuer ces risques.

L'évaluation des risques doit au minimum couvrir les domaines suivants :

- clients, chaîne d'approvisionnement, intermédiaires et contreparties ;
- produits et services proposés par l'entreprise, y compris leur intégration dans d'autres services, réseaux ou systèmes financiers ;
- localisation géographique des clients, de la chaîne d'approvisionnement, des intermédiaires et des contreparties.

CONTRÔLES INTERNES

L'objectif des contrôles internes est de définir des attentes claires, des procédures et des processus relatifs au respect des sanctions économiques et de minimiser les risques identifiés par les évaluations des risques de l'entreprise.

Une fois le SCP mis en œuvre, les contrôles internes garantiront que :

- les politiques et les procédures sont appliquées ;
- les faiblesses sont identifiées (notamment par une analyse des causes profondes de tout manquement à la conformité) et corrigées ;
- des audits et évaluations internes et/ou externes du programme sont réalisés périodiquement.

TESTS ET AUDIT

L'objectif est d'évaluer l'efficacité des processus SCP actuels et de détecter d'éventuelles incohérences avec les opérations quotidiennes.

Si des faiblesses et des déficiences sont identifiées dans le SCP, la responsabilité de l'entreprise sera mise en cause si elle n'améliore pas son programme, y compris l'ensemble des logiciels, systèmes et autres technologies associés, afin de remédier aux écarts de conformité identifiés.

Il est à noter que les tests et audits peuvent être réalisés sur un élément spécifique d'un SCP ou à l'échelle de l'entreprise.

11. CONTACT



5Z PARTNERS

Gérard Zolt

Managing Partner

Email: gzolt@5zpartners.lu

Phone: +352 661 995 111